



## Comment réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'éclairage de son commerce ?

Dans les magasins, l'éclairage joue un rôle prépondérant dans la mise en valeur des articles, l'esthétique des locaux et le confort d'achat.

**C'est également un des premiers postes de consommation d'électricité, représentant de 20 à 30 % de la facture dans les commerces de bouche et jusqu'à 80 % dans les commerces spécialisés (habillement, librairie, décoration ...).**

Dans le contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie, l'éclairage représente une charge fixe qu'il est essentiel de réduire. La réduction de la consommation d'énergie permet de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant également les émissions de CO<sub>2</sub> qui y sont liées et s'inscrit donc pleinement dans les démarches environnementales.



**Dans votre commerce, un bon éclairage est indispensable pour :**

- ☑ Assurer, de l'extérieur, la meilleure visibilité possible de votre magasin
- ☑ Renforcer l'attractivité de vos vitrines
- ☑ Mettre en valeur vos articles
- ☑ Préserver les produits dans les meubles de vente (limitation de la chaleur et des UV)
- ☑ Améliorer le confort des clients et les conditions de travail (réduction des dégagements de chaleur et de l'éblouissement)

Grâce à l'amélioration des technologies d'éclairage, il est aujourd'hui possible de faire coup double : **économiser de 30 % à 70 % sur le poste éclairage tout en améliorant la mise en lumière.**

Cependant, par manque d'information objective sur les performances, coûts, bénéfices des différentes solutions techniques, les commerçants ne profitent encore que trop rarement de ces opportunités d'économie et d'améliorations masquées par les coûts d'achat des matériels performants.

### Témoignage

#### Philippe DEPRÉAUX,

gérant de PHIL GRIF,  
magasin de chaussures à Rouen

PHIL GRIF est un magasin de chaussures d'une surface de 50 m<sup>2</sup>, dont l'éclairage avant rénovation était composé de spots encastrés halogènes pour l'essentiel. Il en résultait un échauffement perceptible par la clientèle, et il fallait souvent remplacer les lampes (une à deux fois par an).

M. Depréaux a fait rénover l'éclairage du magasin début 2011, pour des lampes plus efficaces (LED et iode).

Conséquence directe de cette rénovation, la consommation électrique du magasin, dont l'éclairage représente près de 90 %, a été **réduite de 35 % soit plus de 500 € d'économie par an !** Motif supplémentaire de satisfaction : aucune lampe n'a encore été remplacée après 1 an ! Donc moins de perte de temps dans les manipulations pour changer les lampes et autant d'économies sur l'achat des lampes...

M. DEPREAUX est aujourd'hui très satisfait de la rénovation de l'éclairage de son magasin basée sur des lampes plus efficaces (LED et iodes) :

« Le magasin est beaucoup **mieux éclairé, plus lumineux**, sans être agressif. J'ai remarqué que les gens s'arrêtent plus souvent devant mon magasin qu'avant. **Mon chiffre d'affaires a d'ailleurs augmenté de près de 10 %** depuis un an, l'éclairage prenant toute sa part dans cette progression d'autant que l'agencement et le mobilier sont restés inchangés.

*L'éclairage a apporté de la modernité, pour un investissement très raisonnable ».*



# 3 niveaux d'améliorations possibles

## NIVEAU 1

Le remplacement des seules lampes. Simple à mettre en œuvre.  
 >>> Budget : de quelques euros à quelques dizaines d'euros par lampe

## NIVEAU 2

Le remplacement des luminaires et  
 >>> Budget : de quelques dizaines

## Niveau 1

### LES SOLUTIONS POUR UN REMPLACEMENT DES SEULES LAMPES

#### Dans quels cas substituer vos lampes ?

- vous souhaitez bénéficier d'économies immédiates, en limitant l'investissement
- vous souhaitez améliorer votre installation d'éclairage lorsque celle-ci est récente (pas de problèmes électriques)
- vous voulez de conserver le concept d'éclairage existant

Quand procéder au remplacement ? Immédiatement ou au prochain remplacement de lampes.

#### ÉCLAIRAGE EXISTANT



Exemples de sources standard énergivores (incandescence et halogène)

OU

#### ÉCLAIRAGE À INSTALLER

Lampe à économie d'énergie « fluocompacte » ou LBC



#### Avantages des lampes fluocompactes :

- Variété de formes
- Bien adaptées pour l'éclairage d'ambiance (diffusion large)
- Longue durée de vie si utilisée en fonctionnement continu (sensible aux allumages/extinctions fréquents)
- ▶▶ • Jusqu'à 80 % d'économie d'énergie
- Durée de vie des lampes x 4 à 10

#### LED



#### Avantages des sources LED :

- Bien adaptées pour l'accentuation
- Conservation des articles : pas d'émissions UV ou infrarouges
- Allumage instantané
- ▶▶ • Jusqu'à 80 % d'économie d'énergie
- Durée de vie des lampes x 4 à 10



En fonction des luminaires d'origine, les lampes LED ne sont pas toujours compatibles. Faites un essai d'une première lampe pour vous assurer du bon fonctionnement.

### EXEMPLES DE RENTABILITÉ DE CHANGEMENTS DE LAMPES

Lampe d'origine (1)	Lampe de remplacement	Prix d'achat	Economie pour 3000h/an (2)	Rentabilité
Ampoule halogène 40W E27	Fluocompacte 11W	8 €	12 €	< 1 an
Spot halogène « dichro » 50W 230V	DichroLED 7W	30 €	20 €	1 à 2 ans
Spot halogène «dichro » 50W TBT (sur transformateur)	DichroLED 12W	35 €	17 €	2 à 3 ans

1) La directive européenne « EUP » interdit la commercialisation des ampoules incandescentes classiques. Les lampes halogènes sont tolérées, leur remplacement est fortement conseillé (coût économique élevé)  
 2) Correspondant à une utilisation 6 jours sur 7, 10 heures par jour



Le choix du niveau d'amélioration dépend du budget disponible, de la configuration des lieux et de l'ancienneté de l'installation.

des lampes aux mêmes implantations.  
à quelques centaines d'euros par luminaire.

### NIVEAU 3

La rénovation complète de l'éclairage (implantation, concept).  
A intégrer à un projet de rénovation (agencement, vitrine, etc).  
>>> **Budget** : Quelques milliers d'euros par magasin.

## Niveau 2

### LES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES ET DES LAMPES AUX MÊMES IMPLANTATIONS

#### Dans quels cas remplacer les luminaires existants ?

- Vous souhaitez renouveler ou moderniser le concept sans travaux lourds
- Vous souhaitez théâtraliser votre espace de vente

#### Quand procéder au remplacement ?

Dès les signes avant-coureurs d'une vétusté de vos luminaires (changement de lampe inopérant, problèmes électriques...)

#### Les avantages d'un remplacement complet des luminaires :

- un appareil neuf bénéficie de la garantie de l'installateur
- leur design est plus moderne
- il apporte une économie supplémentaire par rapport à un simple changement de lampes grâce à la performance du luminaire (optique), l'optimisation de l'implantation dans le point de vente et la possibilité de varier l'intensité lumineuse



En éclairage d'accentuation, privilégier des luminaires orientables pour limiter l'éblouissement et focaliser la lumière sur les articles.

#### ÉCLAIRAGE EXISTANT



Exemple d'installations classiques (incandescence, halogène ou tubes « néons »)

OU

#### SOLUTIONS PERFORMANTES

##### Eclairage d'ambiance



##### Luminaires fluorescents « T5 » ou fluocompacts

- Meilleure qualité (absence de clignotement, stabilité de la lumière)
- ▶▶ **Economie d'électricité supérieure à 35 %**
- **Durée de vie des tubes/lampes x 2**

##### Eclairage d'accentuation



##### Luminaires iodures métalliques et LED

- Augmentation de la luminosité et des contrastes
- ▶▶ **Jusqu'à 80 % d'économie d'énergie**
- **Durée de vie des lampes x 4 à 10**



**Opter pour la qualité de lumière plutôt que la quantité !**

C'est le contraste qui retient l'attention, non un éclairage exagérément intensif et uniforme.



### Pensez à rénover aussi votre éclairage extérieur !

Remplacer les appareils énergivores existants et limiter l'utilisation intempestive par une gestion simple (ex : horloge) peut permettre de gagner jusqu'à 100 € par luminaire par an. Le décret N° 2012-118 du 30 janvier 2012 entrera en vigueur 1<sup>er</sup> juillet 2012, il stipule entre autre que les enseignes lumineuses devront être éteintes entre une heure et six heures du matin. Les dispositifs non-conformes disposent d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité.

# ADAPTEZ VOTRE DÉMARCHE À VOTRE PROJET DE RÉNOVATION

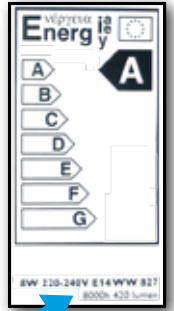
Niveau 1

## LE REMPLACEMENT DES LAMPES SEULES

Face à une offre pléthorique, il est essentiel que vous fassiez les bons choix en sachant interpréter les informations disponibles sur les emballages :

- Optez exclusivement pour des lampes de classe énergétique A (plus de 50 lumens/watt)
- Privilégiez les sources dont le rapport **lumens / watt** le plus élevé possible pour une bonne efficacité énergétique
- Pour les commerces, choisissez des lampes ayant indice de rendu de couleurs ou IRC supérieur à 80 (le symbole IRC est selon les cas également appelé CRI ou Ra).

Comme l'indique son avis de novembre 2010, pour les LED, technologie très prometteuse mais pas encore normalisée, l'ADEME recommande la prudence. Demandez conseil à votre électricien « Eco-Eclairage » quant à la qualité, l'efficacité énergétique et la durée de vie.



## LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES ET DES LAMPES, AUX MÊMES IMPLANTATIONS

Pour la prestation, vous pouvez faire appel à un réseau d'installateurs « Eco-Eclairage » reconnus pour leurs compétences et les formations qu'ils ont suivies en éclairage (liste consultable sur [www.eco-eclairage.fr](http://www.eco-eclairage.fr)). Ils seront à même de vous conseiller sur les meilleures solutions pour mettre en valeur votre magasin, en privilégiant des solutions de remplacement simples, rapidement rentables.

Leur prestation comprend :

- Un diagnostic de votre éclairage, qui consiste à :
  - 1) Analyser l'installation existante (types de luminaires et de sources lumineuses, nombre de points lumineux, état des installations)
  - 2) Évaluer la qualité d'éclairage de votre commerce (mise en valeur, quantité d'éclairage, éblouissement)
  - 3) Identifier et prendre en compte vos attentes (économies d'énergie, mise en valeur du point de vente, etc...)
- Une proposition de devis précisant le matériel sélectionné, les conditions de prix ainsi que les avantages qualitatifs et la rentabilité liée aux économies d'électricité et d'entretien
- Le planning des travaux et une date de fin de travaux estimée.

Niveau 2

Niveau 3

## LE REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE DE VOS ÉCLAIRAGES DANS LE CADRE D'UNE RÉNOVATION GLOBALE (AGENCEMENT, VITRINES)

Un architecte et/ou un designer peut vous aider à structurer votre projet. Il est important qu'il s'appuie sur un bureau d'études expert en éclairage commercial, compétent pour définir **le concept d'éclairage, travailler les ambiances, valoriser l'éclairage naturel, prescrire les technologies et matériels les plus efficaces** en optimisant le nombre et l'emplacement des luminaires.

Le bureau d'études établit un cahier des charges qui permet de consulter des installateurs dans le but d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix et de rentabiliser les investissements à réaliser. Il est à même de vous accompagner pour sélectionner la meilleure offre, suivre les travaux et réceptionner l'installation.

Quel que soit votre projet, vous avez ainsi toutes les possibilités de rénover votre éclairage intérieur et extérieur avec l'assurance de bénéficier d'un conseil personnalisé et qualifié tout au long de vos travaux.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Les aides financières disponibles

- ▶▶ **L'ADEME** peut aider financièrement (jusqu'à 70 %) la réalisation d'études d'économie d'énergie dans les commerces, et notamment sur l'éclairage.
- ▶▶ **Le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)** permet de bénéficier des primes de fournisseurs d'énergie lors de certains achats de matériels d'éclairage performants. Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs d'énergie, revendeurs et électriciens. Retrouvez le guide « CEE Dispositif 2011-2013 » sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



N'hésitez pas à contacter vos conseillers commerce / environnement des CCI et CMA : ils peuvent vous orienter dans vos démarches.



En partenariat avec :



[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)